

Comment un CELI peut-il m'aider à réaliser mes objectifs d'épargne?

Bénéficiez de la souplesse et de l'épargne fiscale que procure un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).



Se familiariser avec le CELI

Le CELI a été introduit en 2009 pour donner aux Canadiens une nouvelle façon fiscalement avantageuse d'investir. Tout comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un CELI peut détenir de nombreux types de placement. Contrairement au REER, vos cotisations de CELI ne sont pas déductibles de votre revenu imposable, mais vous pouvez retirer en tout temps autant d'argent que nécessaire de votre CELI en franchise d'impôt.

Les plafonds de cotisation annuels ont varié depuis le lancement du CELI en 2009 (voir le tableau ci-dessous). Il est important de noter que tous les droits de cotisation non utilisés au cours d'une année donnée sont reportés indéfiniment.

Montants de cotisations annuelles					
2009	5 000 \$	2013	5 500 \$	2017	5 500 \$
2010	5 000 \$	2014	5 500 \$	2018	5 500 \$
2011	5 000 \$	2015	10 000 \$	2019	6 000 \$
2012	5 000 \$	2016	5 500 \$	2020	6 000 \$
				2021	6 000 \$
				2022	6 000 \$
Total					81 500 \$

C'est plus qu'un autre compte d'épargne

Malgré son nom, le CELI est plus un compte de placement qu'un compte d'épargne. Un compte d'épargne traditionnel ne peut pas détenir des placements et son revenu est imposable, tandis qu'un CELI peut détenir des placements et tous les revenus d'intérêt et les gains en capital ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

Une plus grande souplesse vous permet de réaliser vos objectifs

Vous pouvez avoir recours à un CELI pour épargner en vue d'objectifs à court terme, comme des vacances, ou d'objectifs à long terme, comme l'achat d'une nouvelle voiture.

Il existe des avantages à utiliser un CELI en vue d'aider à épargner et à investir en prévision de la retraite. Étant donné que les cotisations au CELI sont effectuées avec des dollars après impôt, les retraits ne sont pas considérés comme un revenu imposable. Autrement dit, ces retraits n'auront pas d'incidence sur votre admissibilité aux prestations comme la Sécurité de la vieillesse ou le Supplément de revenu garanti.

Si vous n'avez jamais cotisé à votre CELI, vous avez jusqu'à 81 500 \$ en droits de cotisation disponibles, et ce, jusqu'à la fin de 2022.

Le principal atout d'un CELI, c'est que vous n'aurez jamais d'impôt à payer sur vos gains de placement.

Maximiser l'avantage fiscal de votre CELI

Afin de tirer le meilleur parti des avantages fiscaux que procure le CELI, votre conseiller financier pourrait recommander des fonds de placements en actions ou en titres à revenu fixe qui offrent un potentiel de rendement plus élevé que présentent les CPG ou les comptes d'épargne à intérêts élevés.

iA Clarington offre une gamme de fonds gérés par des professionnels en placements chevronnés et expérimentés. Votre conseiller financier peut vous aider à choisir les fonds iA Clarington qui correspondent le mieux à vos besoins, à votre tolérance au risque et à votre horizon de placement. iA Clarington peut assurer l'administration de votre CELI.

Commencez à profiter du CELI dès aujourd'hui!

Contactez votre conseiller financier pour savoir comment un CELI d'iA Clarington peut vous aider à réaliser vos objectifs financiers.

Dans quel compte placer ses épargnes?

Les CELI, REER et comptes d'épargne peuvent tous avoir un rôle à jouer pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers à court et à long terme.

	CELI	REER	Compte d'épargne
À quoi peut me servir le compte?	Épargne ordinaire, épargne-retraite, achat d'un logement, formation continue	Épargne-retraite, achat d'un logement, formation continue	Épargne ordinaire
Combien puis-je cotiser?	Jusqu'à 6 000 \$ en 2022	Jusqu'à 18 % du revenu que vous avez gagné l'année précédente (jusqu'à un maximum de 27 830 \$ en 2021 et de 29 210 \$ en 2022)	Aucun plafond
Puis-je reporter mes droits de cotisation?	Oui. Les droits de cotisation non utilisés peuvent être reportés	Oui. Les droits de cotisation non utilisés peuvent être reportés	Aucun plafond de cotisation
Puis-je déduire les cotisations de mon impôt sur le revenu?	Non	Oui. Les cotisations à un REER peuvent réduire l'impôt sur le revenu que vous payez	Non
Dans quoi puis-je faire des placements?	Une vaste gamme de placements	Une vaste gamme de placements	Votre institution financière verse des intérêts sur l'argent dans votre compte – actuellement à des taux historiquement bas
Mes placements seront-ils imposés au fur et à mesure de leur croissance?	Non	Non	Oui
Mes retraits seront-ils assujettis à l'impôt?	Non	Oui, sur vos cotisations initiales et aussi sur les gains de vos placements. Cependant, au moment où vous effectuerez des retraits de votre REER, il se pourrait que votre revenu soit moins élevé de sorte que vous acquitterez l'impôt à un taux plus bas	Non
Puis-je cotiser à nouveau les montants que j'ai retirés?	Oui les montants retirés peuvent être utilisés aux fins de cotisations au cours des années ultérieures	Oui, si vous avez des cotisations inutilisées pour l'année au cours de laquelle vous souhaitez cotiser à nouveau	Oui
À quel âge puis-je commencer à épargner?	18 ans	Tout âge	Tout âge
Dois-je liquider le compte et quand?	Aucune exigence	En général, votre REER doit être converti en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), une rente ou toute autre option de revenu à l'âge de 71 ans, et vous devez effectuer des retraits minimums imposables. Vous pouvez aussi tout simplement résilier votre REER, quoique cela puisse entraîner des conséquences fiscales indésirables	Aucune exigence
La liquidation du compte aura-t-elle des incidences sur mes prestations gouvernementales?	Non, parce que les retraits d'un CELI ne comptent pas comme revenu	Peut-être, parce que les retraits d'un REER comptent comme revenu. Le revenu supplémentaire pourrait réduire le montant que vous obtenez de certaines prestations fondées sur le revenu	Non, parce que les retraits ne comptent pas comme revenu

Nous sommes iA Clarington. Et nous nous investissons pour vous.

L'une des principales sociétés de gestion de placement au Canada, iA Clarington apporte clarté, intégrité et engagement à un paysage de placement mondial compliqué. Nous croyons passionnément dans la valeur d'une gestion active, dans les produits de placement que nous offrons et dans l'importance de maintenir une attention inébranlable à la fois au tableau d'ensemble ainsi qu'aux moindres détails. Nous avons dans nos rangs de nombreuses équipes de gestionnaires de portefeuilles réputés et, ensemble, nous gagnons la confiance des conseillers et des épargnants en présentant divers points de vue de placement par le biais d'une vaste sélection de choix de placements.

Filiale à part entière de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. – quatrième plus importante société d'assurance de personnes au Canada – iA Clarington offre une vaste gamme de produits de placement, notamment des fonds communs de placement activement gérés, des solutions de portefeuilles gérés, l'option de série FNB active et des placements socialement responsables.

Les renseignements fournis dans ce document sont strictement à des fins pédagogiques et d'illustration, et ne prétendent être en aucun cas des conseils juridiques, de placement, fiscaux ou financiers de tout ordre qui soit. Il vous est recommandé de toujours consulter l'avis d'un professionnel spécialiste des questions fiscales ou juridiques. Des commissions, des commissions de suivi, des frais et des charges de gestion, des frais et des charge de courtage peuvent être exigés pour les placements dans des fonds communs de placement, y compris les placements effectués dans des séries de titres négociés en Bourse des fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Les Fonds iA Clarington sont gérés par Placements IA Clarington inc. iA Clarington, le logo d'iA Clarington, iA Gestion de patrimoine et le logo de iA Gestion de patrimoine sont des marques de commerce, utilisées sous licence, de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

iaclarington.com